

FICHE PRATIQUE POUR LES PARENTS



LES HORAIRES DU R.P.I.

SIROS	AUSSEVIELLE
Matin:8H45-12H15	Matin : 8H55-12H05
Pause - déjeuner : 12H15-13H45	Pause-déjeuner:12H05-13H35
Après-midi : 13H45-16H15	Après-midi : 13H35- 16H25

Ouverture du portail 10 minutes avant le début des cours.



CANTINE SCOLAIRE DE SIROS :

La Mairie de Siros gère la cantine scolaire de votre enfant.

Tout cas particulier doit **impérativement être** signalé lors de l'inscription (Régimes alimentaires particuliers, allergies, problèmes de santé).

Les repas sont fournis par la Cuisine Communautaire à Jurançon. Les modalités d'inscriptions sont les suivantes :
Inscriptions annuelles : Pour la rentrée de septembre 2023, l'inscription doit être enregistrée dans les meilleurs délais **entre le 17 juillet et le 18 août 2023**

Via : le site de la Mairie de Siros : <https://www.siros.fr> onglet « **portail famille** » ou directement sur le « **portail famille** » ou sur l'application « **Ma Ville Facile** ».

En effet, dans la mesure du possible et si votre emploi du temps le permet, nous vous conseillons d'**inscrire votre enfant à l'année**. Cela évitera des oublis, notamment au moment des vacances scolaires.

OU

Une inscription hebdomadaire : À réaliser toutes les semaines en respectant les **trois jours ouvrés de carence**.

Exemple:

Commande ou annulation des repas sur le site :

pour le lundi inscription avant **9h le mercredi** de la semaine précédente

pour le mardi inscription avant **9h le jeudi** de la semaine précédente

pour le jeudi inscription avant **9h le lundi** de la semaine en cours

pour le vendredi inscription avant **9h le mardi** de la semaine en cours

Le prix du repas pour l'année scolaire 2023-2024 est fixé à 3.70€.

Pour les élèves, ayant des intolérances alimentaires, dont les repas ne peuvent être fournis par la Cuisine Communautaire et après avis du médecin scolaire, un panier repas est autorisé. Le prix du service rendu sera de 1,00€ par repas.

Tout repas commandé est obligatoirement et automatiquement facturé.

En cas d'absence : les repas doivent être annulés **via le site internet de la Mairie , sur le « portail famille » ou sur l'application « Ma Ville Facile »**. Cette opération doit être réalisée **3 jours ouvrés minimum avant le jour d'absence** afin d'éviter une facturation automatique du repas non consommé.

Vous avez la possibilité de venir chercher les repas payés et non consommés le jour de l'absence entre 12h et 13h30 auprès du personnel de restauration . (Prévoir des contenants)

Remarque : Si un enfant se présente à la cantine sans être inscrit ou s'il n'a pas été inscrit dans les délais impartis, un repas d'appoint pourra lui être proposé, du type : betteraves, raviolis compote, **une pénalité de 1.50€ par repas sera appliquée.**



TRANSPORT SCOLAIRE :

Un bus scolaire assure, chaque jour d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi), le transport des enfants entre les deux communes Siros et d'Aussevielle aux horaires suivants :

Matin:

Départ d'Aussevielle à 8H30	Arrivée à Siros à 8H40
Départ de Siros à 8H40	Arrivée à Aussevielle à 8H50

Soir:

Départ de Siros à 16H15	Arrivée à Aussevielle à 16H25
Départ d'Aussevielle à 16H25	Arrivée à Siros à 16H35

La Commune de Siros est en charge de la gestion de ce transport pour le compte du RPI. Les inscriptions doivent, **obligatoirement**, comme pour la cantine, **être enregistrées uniquement sur le site internet de la Mairie : www.siros.fr pour les enfants scolarisés à Siros et les enfants de maternelle fréquentant la garderie du matin à Siros**, à Aussevielle pour les autres.

TRÈS IMPORTANT :

Les élèves fréquentant l'école de Siros utilisant le transport du R.P.I. le soir, doivent être accueillis par un adulte à la descente du bus à Aussevielle.

Par exception une attestation d'autorisation signée des parents (ci-jointe), permettant aux enfants de rentrer seuls, devra être remise au personnel communal de Siros en début d'année scolaire.

En cas d'absence d'adulte ou d'attestation, l'enfant sera ramené à la garderie de Siros et la prestation garderie sera facturée.

Le bus du RPI est gratuit.

Un agent communal accompagne systématiquement les enfants dans le bus.



GARDERIE:

Siros : à 7H30 : tous les matins du lundi au vendredi : coût **0,75€ par enfant.**

De 16H15 à 16H45 t o u s les jours : la garderie est gratuite

À partir de 16H45 : du lundi au vendredi : coût **1,00€ par enfant.**

La garderie se termine à 18H30.

Remarque : Si l'enfant est toujours présent à la garderie après l'horaire, un mail d'**avertissement sera envoyé** aux parents et au **3ème avertissement une pénalité de 5,00€** sera appliquée à la facturation.

La garderie **des enfants de maternelle** est assurée tous les matins à Siros. Le soir à Aussevielle. Pas d'inscription préalable pour la garderie de Siros, les enfants seront "pointés" à leur arrivée.

FACTURATION CANTINE GARDERIE :

Le paiement est réalisé p a r prélèvement automatique. Pour ce mode de règlement remettre un **Relevé d'Identité Bancaire** à la secrétaire de Mairie de Siros qui vous fera signer l'autorisation de prélèvement.

Vous pouvez régler par chèque ou numéraire auprès du Trésorier Municipal à la Trésorerie de Lescar.



CENTRE DE LOISIRS RECRE'VASION:

1er rue Le clos de la rivière 64230

Poey de Lescar

Mail : Recrevasion@gmail.com

Site : <https://sites.google/site/recrevasion>

Les inscriptions, mercredis et vacances scolaires, sont à faire directement auprès du centre de loisirs.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Hélène ou Thomas par courriel ou téléphone les mercredis et vacances scolaires.

